

Toronto, le 21 avril 2021

Chers parents, tuteurs et tutrices,

Nous vivons une situation sans précédent qui nous a conduits à déployer plusieurs modes d'apprentissage au cours de cette année pour poursuivre notre mission auprès de vos enfants. Dans les mois à venir, nous préparerons la rentrée prochaine en termes de ressources humaines et financières, d'organisation des écoles dans le respect des consignes sanitaires. Même si nous ne savons pas encore quelle sera l'évolution de la pandémie, nous avons besoin de connaître dès maintenant le nombre d'élèves en mode présentiel ou à distance.

**Par conséquent, il vous est demandé de choisir le mode d'apprentissage de votre enfant pour l'année scolaire 2021-2022 selon les modalités décrites ci-dessous. À cet effet, vous allez recevoir un formulaire via le guichet Viamonde de la part de l'école fréquentée actuellement par votre enfant. Celui-ci sera à remplir électroniquement d'ici le 7 mai inclusivement.**

1. Le **mode d'apprentissage en présentiel**. Nous vous encourageons à privilégier ce mode d'apprentissage en classe, car il facilite grandement les apprentissages (acquisition de la langue et de la culture) et contribue au développement des compétences socioaffectives, au bien-être et à la santé mentale des élèves.

Soyez assurés que la santé et la sécurité des élèves et des membres du personnel demeurent une priorité pour le Conseil. C'est pourquoi les mesures recommandées par le ministère de l'Éducation et les bureaux de santé publique locaux continueront à être appliquées dans les écoles selon l'évolution de la pandémie.

2. Le **mode d'apprentissage à distance** sera sur la plateforme TEAMS de manière similaire à l'année scolaire actuelle et en fonction des exigences du ministère de l'Éducation qui restent à préciser à ce jour pour l'année scolaire 2021-2022.

Important à savoir :

**Votre choix sera effectif pour la période du 7 septembre 2021 au 2 février 2022. Contrairement à cette année, il sera seulement possible de basculer d'un mode d'apprentissage à un autre pour la deuxième étape au palier élémentaire ou pour le second semestre au palier secondaire.**

Cette organisation nous permettra de maintenir l'intégrité des cohortes et groupes classes, et d'offrir une plus grande stabilité aux élèves.

**Si vous ne communiquez pas votre décision à l'école d'ici le 7 mai 2021 inclusivement, votre enfant sera automatiquement inscrit en mode présentiel à l'école de sa zone de fréquentation.**

Comment faire connaître votre choix sur le mode d'apprentissage?

Vous devrez communiquer votre choix de mode d'apprentissage pour septembre prochain, **au plus tard le 7 mai 2021 inclusivement, en remplissant le formulaire qui vous sera envoyé via le guichet Viamonde. Vous trouverez en annexe le procédurier à suivre.** Conformément aux articles 31 et 32 de la *Loi sur l'accès à l'information municipale et la protection de la vie privée*, et à la politique 1,09 « Accès à l'information et protection de la vie privée » du Conseil, celui-ci s'engage à préserver l'anonymat et la confidentialité des renseignements personnels recueillis par l'entremise de ce formulaire et à ne les utiliser que pour mieux mettre en œuvre son plan de réouverture pour l'année scolaire 2021-2022.

Pour toute question liée au formulaire, veuillez contacter l'école fréquentée par votre enfant.

Cette anticipation des modes d'apprentissage est nécessaire afin d'assurer la meilleure organisation possible pour la rentrée prochaine. Nous savons que votre décision dépend certainement de différents critères, mais nous vous rappelons que votre choix pour votre enfant est attendu d'ici au 7 mai prochain.

D'avance, nous vous remercions de votre participation à l'organisation de la rentrée. Veuillez recevoir, chers parents, tuteurs et tutrices, nos salutations les plus cordiales.

La directrice de l'éducation par intérim,



Sylvie Longo

c. c. Membres du Conseil  
Membres du Comité exécutif  
Directions et directions adjointes des écoles

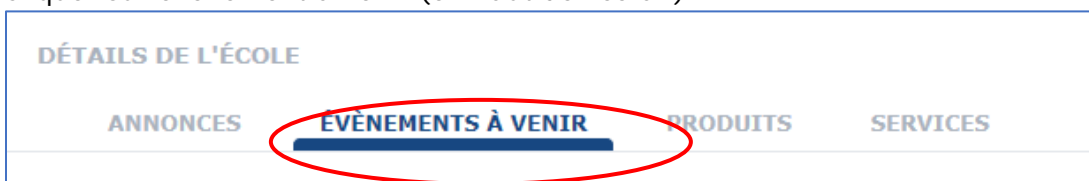
En annexe : Procédurier pour remplir le formulaire sur le guichet Viamonde.



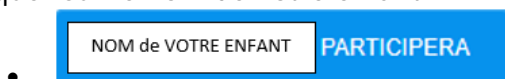
**ANNEXE :**

**Procédurier pour sélectionner le mode d'apprentissage pour l'année scolaire 2021-2022**

1. Se rendre sur le [guichet Viamonde \(https://www.school-day.com/\)](https://www.school-day.com/)
2. Cliquer sur événement à venir (en haut de l'écran)



3. Cliquer sur « 2021-2022 Sélection du mode d'apprentissage pour mon enfant ».
4. Prendre soin de lire la lettre explicative avant de faire un choix.
5. Cliquer sur le nom de votre enfant.



6. Lire l'énoncé « Je comprends que je choisis le mode d'apprentissage pour mon enfant pour la période du mardi 7 septembre 2021 au mercredi 2 février 2022 ».
7. Faire un choix
  - a. Je choisis le mode d'apprentissage présentiel (à l'école) pour mon enfant.
  - b. Je choisis le mode d'apprentissage à distance (Viavirtuel) pour mon enfant.
8. Répéter le processus si vous avez plus d'un enfant.

